

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES / RÈGLEMENT INTÉRIEUR / RENSEIGNEMENTS

---

### Le locataire / les occupants

- ✓ La location est personnelle. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement express du loueur.
- ✓ Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper les locations et/ou emplacements qui leurs sont alloués. Toute infraction à cette règle donnera droit au loueur de résilier le contrat, les sommes versées restant acquises au loueur.
- ✓ Le contrat est établi suivant la capacité de couchage fixe par location, soit pour 4 personnes.
- ✓ Les personnes supplémentaires couchant dans les banquettes convertibles seront facturées en supplément.
- ✓ Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.
- ✓ Les locations disposent d'une couette par lit ainsi que d'oreillers et des protections de literie. Le locataire est chargé de recouvrir celles-ci de ses propres draps.
- ✓ Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

### Caution pour les locations

- ✓ Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée du loueur. Elle lui sera restituée le jour de son départ, déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel manquant ou dégradé (inventaire à disposition dans la location) et d'un coût forfaitaire de 70 € pour le ménage, si l'hébergement locatif n'est pas restitué en parfait état de propreté (rappel : le nettoyage est à la charge du locataire en fin de séjour).
- ✓ Le départ devra s'effectuer dans les heures d'ouverture du bureau pour permettre un état des lieux en présence des deux parties.

### Animaux

- ✓ Dans les locations : Les animaux sont acceptés dans les locations sans supplément. Ils ne doivent jamais être laissés enfermés dans la location en l'absence de leurs maîtres, ni laissés en liberté.
- ✓ Sur les emplacements : Les animaux sont acceptés sur les emplacements du camping avec supplément. Ils ne doivent pas circuler librement dans le camping, souiller les emplacements ni gêner les voisins.
- ✓ Le propriétaire du camping se réserve le droit d'accepter ou non l'animal en fonction de la déclaration du maître. Ce dernier est civilement responsable et doit présenter le carnet de vaccination de l'animal à jour.

### Annulation / Retard / Séjour écourté / Départ

- ✓ En cas d'annulation par courrier recommandé au moins un mois avant la date d'arrivée prévue, les arrhes seront remboursées. Passé ce délai, les sommes resteront acquises au loueur.
- ✓ Afin de conserver sa location, le locataire devra signaler au loueur tout retard éventuel de son arrivée (aucune réduction ne sera consentie).
- ✓ Le loueur se réserve le droit de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelle du locataire, 24 h après la date d'arrivée prévue.
- ✓ Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
- ✓ Dans le cas où le loueur se verrait empêché d'honorer ses contrats pour cas de force majeure, il se réserve le droit d'annuler les réservations correspondantes. Il reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
- ✓ Les locations doivent être libérées pour 10h00 et les emplacements de camping pour 12h00.

### Horaires

- ✓ Le bureau est ouvert de 8h00 à 10h00 et de 18h30 à 19h30.
- ✓ S.V.P. ne dérangez pas les propriétaires pendant leur temps de repos.
- ✓ Les portes du camping sont fermées de 22h00 à 7h00, sauf en Juin / Juillet / Août de 23h00 à 7h30.
- ✓ Pour tout dépassement d'horaire, vous laisserez votre véhicule à l'entrée du camping, afin de ne pas gêner le sommeil des autres campeurs.

### Bruit et Circulation dans le camping

- ✓ Ne gênez pas vos voisins par le son de vos appareils audio, de vos éclats de voix ou instruments de musique, même pendant la journée. Le silence total est exigé de 22h00 à 7h30.
- ✓ Roulez très lentement, bien à droite. Respectez les panneaux de signalisation.

### Visiteurs

- ✓ Le campeur peut recevoir occasionnellement un ou des visiteurs, après en avoir informé les propriétaires.
- ✓ Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit sera tenu d'acquitter auparavant une redevance fixée selon le tarif en vigueur affiché sur le site Internet [www.camping-chadenedes.com](http://www.camping-chadenedes.com).
- ✓ Au-delà de 2 heures, le forfait s'élèvera à 4 € par personne (il s'agit ici d'éviter tout abus !).
- ✓ Les véhicules des visiteurs doivent être garés à l'entrée du camping (face aux panneaux d'accueil).
- ✓ L'accès à la piscine est interdit aux visiteurs.

### Blocs sanitaires

- ✓ Le camping met à votre disposition des blocs sanitaires avec eau chaude sans interruption.
- ✓ Respectez la propreté des installations que nous mettons à votre disposition. Pensez à éteindre les lumières.
- ✓ Signalez au bureau les dégradations que vous constatez.
- ✓ Accompagnez vos jeunes enfants et surtout ne les laissez pas jouer dans les blocs sanitaires.
- ✓ Il est interdit d'utiliser les douches, bacs à vaisselle et à linge de 22h00 à 7h30.
- ✓ Lave-linge avec monnayeur, jetons à prendre à l'accueil.

### Eau potable

- ✓ À prendre aux robinets des bornes en ciment des emplacements et à tous les robinets des sanitaires.
- ✓ Veuillez ne pas laisser couler l'eau inutilement.

### Électricité sur les emplacements

- ✓ Le camping distribue du courant 220 V. Puissance maximale : 5 Ampères.
- ✓ Des prises spéciales sont remises pour le raccordement des caravanes. Elles doivent être rapportées au bureau lors du départ.
- ✓ Une caution de 15 €, restituée le jour du départ, est perçue à l'arrivée.
- ✓ Pour les emplacements de camping, **munissez-vous d'une rallonge de 50 mètres.**

### Pain

- ✓ Chaque jour, vous pouvez commander votre pain à l'accueil, pour le lendemain. Tarifs du Boulanger.
- ✓ Livraison du pain : 8h00.

### Piscine

- ✓ La piscine est ouverte de 9h00 à 19h00.
- ✓ Les consignes de sécurité et de propreté doivent être respectées (contrôles sanitaires réguliers).
- ✓ Les shorts et bermudas de bain sont strictement interdits (slips de bain uniquement).
- ✓ Les bateaux gonflables, matelas pneumatiques et autres objets encombrants sont interdits dans le bassin.

### Boulodrome

- ✓ Un terrain, éclairé jusqu'à 22h00, est à la disposition des campeurs.

### Tennis Municipal

- ✓ Les campeurs y ont accès gratuitement. Consultez le règlement et tableau d'inscription. Demandez les clés au bureau.

Le locataire reconnaît avoir une parfaite connaissance du règlement intérieur du camping dont il a reçu un exemplaire et qu'il s'engage à respecter.

Tout manquement au règlement pourra entraîner votre renvoi immédiat.

**Nous vous remercions d'avoir choisi de séjourner au Camping Les Chadenèdes  
et vous souhaitons un agréable séjour.**